



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHOU

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

3 T GROUPE

SAS

Au capital de 500 000 €

Siège social : 18 RUE VICTOR MERCIER

93 100 MONTREUIL

EN COURS RCS BOBIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS
DES TITRES DE LA SAS
L'AGENCE DES TROIS TERRITOIRES
A LA SAS 3 T GROUPE**



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille

Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr
Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Messieurs les actionnaires de la société

3 T GROUPE

SAS

Au capital de 500 000 €

Siège social : 18 RUE VICTOR MERCIER

93 100 MONTREUIL

EN COURS RCS BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille

Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr

Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 05 Janvier 2023 par la SAS 3 T GROUPE dans le cadre de la constitution de cette société sise 18 Rue Victor Mercier 93 100 Montreuil, concernant l'apport en nature devant être effectuée par Monsieur CEDRIC HUBERT, et Monsieur LAURENT ETIENNE, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de Commerce sur la valeur des apports.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de convention d'apport en nature, signé par les personnes physiques apporteurs concernés. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

MB



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération consiste en l'apport de :

- 500 actions, soit la 50 %, appartenant à Monsieur CEDRIC HUBERT de la SAS L'AGENCE DES TROIS TERRITOIRES sise 18 rue Victor Mercier 93 100 Montreuil, SAS au capital de 10 000 € ayant une activité immobilière axée sur la transaction.
- 500 actions soit 50% appartenant à Monsieur LAURENT ETINNE de de la SAS L'AGENCE DES TROIS TERRITOIRES sise 18 rue Victor Mercier 93 100 Montreuil, SAS au capital de 10 000 € ayant une activité immobilière axée sur la transaction.

II. EVALUATION DES APPORTS

Cette évaluation a été effectuée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019, 31 Décembre 2020, 31 Décembre 2021, d'une balance générale établie à fin Octobre 2022, et d'un rapport d'évaluation basé sur les années fiscales 2019, 2020, 2021 avec perspectives prévisionnel N+1.

Nous nous sommes assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur de cet apport n'était intervenu à ce jour.

MB

43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr
Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Compte tenu du chiffre d'affaires et du résultat des 3 derniers exercices, du rapport d'évaluation établis pour le compte de la SAS L'AGENCE DES TROIS TERRITOIRES, il en résulte des barèmes communément usités par les experts et les tribunaux et compte tenu de l'activité de ces structures que la valeur des actions de la SAS a été établie de manière prudente à 500 000 €.

III. REMUNERATION DES APPORTS

L'apport des actions, objet des présentes, telles que définies à l'article 1 du contrat d'apport, évalué globalement à la somme de **500 000 euros** (Cinq Cent mille €uros) est consenti et accepté moyennant la rémunération suivante:

Monsieur CEDRIC HUBERT, se voit attribuer :

- 50 actions de la Société Bénéficiaire la SAS L'AGENCE DES TROIS TERRITOIRES, de 5 000 €uros (Cinq Mille €) chacune, en rémunération de son apport, évalué à 250 000 €uros.

Monsieur LAURENT ETINNE, se voit attribuer :

- 50 actions de la Société Bénéficiaire la SAS L'AGENCE DES TROIS TERRITOIRES, de 5 000 €uros (Cinq Mille €) chacune, en rémunération de son apport, évalué à 250 000 €uros.



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

IV. CONCLUSION

Compte tenu de ces éléments, j'estime que la valeur d'apport retenue pour les actions de la société SAS L'AGENCE DES TROIS TERRITOIRES a été évaluée sur une base prudente compte tenu de l'actif net, du chiffre d'affaires réalisé, des résultats positifs récurrents de la société au titre des précédents exercices, de l'évolution du chiffre d'affaires sur l'exercice 2022 et suivants, et de l'approche d'évaluation faite dans le rapport d'évaluation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus dont le montant global s'élève à 500 000 €uros.

La valeur globale de l'apport correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre.

Marseille, le 16 Janvier 2023

Le Commissaire Aux Apports

SARL CBM EXPERTS ET CONSEILS

MICHEL BENICHO



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr
Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL